



**STAGE EH1 TRI-COMMISSIONS**  
**APNÉE - SCAPHANDRE - TIR SUR CIBLE**



## Formation organisé par le CoDep 34

Clubs supports: Club école de Plongée Odyssee Sète (34)

### Dates:

- **Jeudi 07 mars 2024:** Visioconférence de 19h à 21h30'.
- **Mercredi 13 mars 2024:** Visioconférence de 19h à 21h30'.
- **Samedi 16 mars 2024:** Cours théoriques en salle.
- **Dimanche 17 mars 2024:** Atelier pratique à la piscine Biascamano à Sète.

### Public concerné

Le stage vise à la formation et/ou à la qualification de:

- **10** stagiaires cadres **EH1 Scaphandre**
- **6** stagiaires **EH1 Apnée**
- **4** stagiaires **EH1 Tir Sur Cible**
- Public: Pratiquant en Situation de Handicap modéré (PESH), licencié FFESSM et/ou FFH

Plan d'accès (adresses): [Plans d'accès - Odyssee Plongée \(odyssee-sub.org\)](https://odyssee-sub.org)

- Salle du Barrou: 55 avenue des Fauvettes à Sète.
- Club école de plongée Odyssee: 37 corniche de Neuburg à Sète.
- Piscine Biascamano: rue du périgord 34200 Sète.

#### Renseignements / Contacts

Jean-Christophe BONNET: 06 20 76 42 31 ou [jcb.handisub@gmail.com](mailto:jcb.handisub@gmail.com)

## FORMATION EH1

### Organisation générale (MFT)

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des comités départementaux ou régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur trois jours consécutifs ou non (24h au total), comprenant la partie théorique et deux activités pratiques (dont une en situation handicapante pour les stagiaires, et une avec des pratiquants en situation de handicap modéré incluant l'enseignement du sauvetage). Deux demi-journées consécutives ou non sont consacrées au tronc commun à toutes les commissions de la FFESSM et la deux journées suivantes sont dédiées à la partie spécifique de la commission concernée. Il est possible de travailler de manière modulaire avec :

- Une partie tronc commun de 8h modulables, préalable à la partie spécifique, enseignée par tout MFEH, et donnant lieu à une attestation de formation au bénéfice des participants, valable un an.
- Un module de quatre demi-journées (16h) comprenant la partie spécifique, avec 4 séances en situation, est dispensé maximum un an après l'obtention du tronc commun, enseigné par un MFEH1 minimum.
- La formation peut être effectuée en milieu artificiel. Le titulaire d'un EH1 de la commission technique peut obtenir la qualification EH1 d'une autre commission en suivant uniquement le module spécifique de cette autre commission, sous réserve de disposer des pré-requis d'encadrement. *Les titulaires de l'EH1 ancienne formule et du module complémentaire MPC validés antérieurement sont reconnus et peuvent continuer à exercer leur prérogatives d'EH1. Les titulaires du seul EH1 ancienne formule gardent uniquement les prérogatives d'enseignement du handicap physique et sensoriel. Ils peuvent compléter leur formation pour obtenir les prérogatives du nouveau EH1 en suivant le complément de formation lié au handicap psychique mental et cognitif, et avant fin 2025.*

### Conditions de candidature

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être titulaire de la carte RIFA de la commission concernée.
- Être à minima enseignant de niveau E1 et avoir réalisé au minimum 4 plongées d'enseignement.
- CACI: se conformer aux préconisations fédérales de la commission médicale.
- Il n'y a pas de niveau requis pour les aidants accompagnants (licencié, non encadrant).

### Formateurs et jury du tronc commun

Les sessions EH1 sont organisées par un club, un comité départemental ou régional. L'organisateur doit avertir le président de la commission régionale concernée par la discipline enseignée ainsi que le référent régional Handisub® au moins un mois avant la session. Le référent régional Handisub® désigne un délégué, MFEH1 au minimum. A l'issue de la formation, il enregistre les qualifications à réception du bordereau de session. Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent. La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap est conseillé.

### Modalités pratiques

**Tarif pour les stagiaire EH1: 60€**

**Tarif stagiaire hors-région : 70€**

Le coût du stage n'inclut pas le repas et l'hébergement  
Les renseignements complémentaires seront envoyés à la suite de l'inscription au stage

Respect des protocoles sanitaires FFESSM et des collectivités accueillantes

Les stagiaires sont autonomes en matériel de l'activité pratiquée

**Le règlement s'effectue par chèque remis dès l'arrivée au stage, à l'ordre de CODEP 34.**



**Repas tiré du sac. Vaisselle individuelle non jetable.**

**Les gourdes d'eau perso sont privilégiées par rapport aux bouteilles jetables.**

**Les Ecocup's seront utilisées pour les boissons, pas de gobelets jetables**

## BULLETIN D'INSCRIPTION EH1 Tir sur cible, apnée ou Scaphandre

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
@mail	
Téléphone	
Niveau encadrement	
Licence n°	
Club affilié n°	

Déclare remplir toutes les conditions de candidature pour le stage fédéral HANDISUB pour la formation (Seule la participation intégrale aux 2 Visio et 2 jours en présentiel prétend à la délivrance de la qualification): Cochez la case concernée

- EH1 Scaphandre
- EH1 Apnée
- EH1 Tir sur cible

(Date, et signature)

### Modalités d'inscription

#### Places limitées

Les inscriptions seront faites dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Chaque dossier, à réception, portera un n° d'ordre. Cette inscription sera confirmée au stagiaire par envoi @mail.

Une liste d'attente sera mise en place si désistements.

Le dossier d'inscription comprend:

- Fiche d'inscription ci-dessus renseignée.
- Numéro de la licence en cours + carte d'encadrant + carte RIFA commission spécifique.
- CACI modèle fédéral en cours de validité

Dossier à faire parvenir à Jean-Christophe BONNET [jcb.handisub@gmail.com](mailto:jcb.handisub@gmail.com)

**Le règlement (par chèque à l'ordre FFESSM-CODEP34) devra être impérativement remis au début du stage.**